

LE MOT DU PRÉSIDENT

Le conseil d'administration recomposé à la suite de l'adoption de la loi du 22 mai 2009 portant réforme de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte et de la Loterie Nationale a continué à porter en 2010 son action principalement sur le juste aiguillage des aides financières qu'elle accorde aux organismes et associations philanthropiques ainsi que sur la consolidation et la pérennisation des activités de la Loterie Nationale.

L'aide aux organisations philanthropiques

Fortes des enseignements tirés de l'étude commanditée auprès du Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques (CEPS/INSTEAD) et qui portait sur le secteur associatif au Luxembourg, l'Œuvre s'est proposée d'affiner les conclusions de celle-ci en investiguant davantage ce secteur très vaste qui recouvre le spectre très large des activités que l'Œuvre est appelée à soutenir financièrement. Cet effort s'inscrit aussi dans l'ambition de l'Œuvre d'identifier des besoins non couverts au sein de notre société et ce dans le but d'aider à y remédier.

C'est ainsi que l'Œuvre vient d'entamer des discussions structurées sous la forme de tables rondes avec différents acteurs-clé relevant en l'occurrence des différentes branches du secteur social ainsi que des domaines de la culture, du sport et de la protection de l'environnement. Au moyen de ces échanges, l'Œuvre compte recueillir des enseignements concrets qui permettront à son conseil d'administration, aidé en cela par le comité consultatif, de préciser, voire d'ajuster sa politique d'allocation des aides. Ces rencontres offrent par ailleurs la possibilité aux membres du conseil d'administration de nouer des liens plus étroits avec les ressortissants du monde associatif, liens qui ne manqueront pas d'enrichir l'action de l'Œuvre.

Les résultats de ces discussions, qui constituent autant un complément à l'étude CEPS/INSTEAD, seront compilés et rendus accessibles et aux acteurs du monde philanthropique et aux autorités publiques.

La consolidation des activités de la Loterie Nationale

Alors que les ressources financières de l'Œuvre sont largement tributaires des activités de la Loterie Nationale, la pérennisation de celles-ci constitue une préoccupation constante de l'Œuvre.

Pour faire face à un marché en perpétuelle évolution et en présence d'une attente croissante des joueurs stimulés de surcroît par l'offre en ligne, les loteries d'Etat doivent constamment améliorer et adapter leur offre de jeux. Cet état de fait ne manquera pas d'entraîner à travers l'Europe une multiplication d'alliances entre les opérateurs de loteries dans les années à venir.

Grâce aux efforts effectués dans le passé récent, la Loterie Nationale est prête à commercialiser dans les années à venir, parallèlement à l'offre déjà en place, des jeux attrayants conçus en partenariat avec d'autres loteries d'Etat. Cette approche devrait surtout éviter que les joueurs ne se détournent du marché local pour s'intéresser à une offre « offshore » insaisissable et défiant tout contrôle national. Cette démarche aura pour objet pour la Loterie Nationale de continuer à développer également une offre de jeu responsable pour le marché luxembourgeois et d'honorer ainsi pleinement ses engagements en termes de respect de l'ordre public en la matière.

Il coule de source que le déploiement de l'approche de jeu responsable par la Loterie Nationale ne sera efficace que si elle sert de référence au marché local. Comme sa loi cadre permet désormais à l'Œuvre de proposer par le biais de la Loterie Nationale l'ensemble des jeux de hasard au public, l'Œuvre se propose de faire doter la Loterie Nationale des prérogatives légales requises pour consolider ses activités et partant pérenniser son assise sur le marché luxembourgeois des jeux de hasard.

La pérennisation des activités de la Loterie Nationale et partant de l'Œuvre est en définitive tributaire de l'institution par les autorités publiques d'un cadre législatif qui garantit à la Loterie Nationale de déployer à moyen et long terme ses activités, ceci dans le respect de l'ordre public en la matière.

Pierre BLEY

Président



OEUVRE NATIONALE
DE SECOURS
GRANDE-DUCHESSE
CHARLOTTE



Loterie Nationale